

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Séance du 20 décembre 2018

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 21 décembre 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

qui ont pris part à la
délibération **34**

Président : Madame Véronique SARSELLI

Secrétaire : Monsieur Thibaut ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général des
Services

OBJET

4

**Débat d'orientations
budgétaires**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,
GILLET, GIORDANO, AKNIN (à partir du rapport n° 2),
MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET,
VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, MOMIN,
CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ,
VILLARET, ALLES, ASTIER, ISAAC-SIBILLE (pouvoir à
M. TULOUP jusqu'au rapport n° 3), CAMINALE, VALENTINO,
TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET,
VERDIER, REPLUMAZ, DUPUIS (pouvoir à
Mme LATHUILIÈRE à partir du rapport n° 4),

Membres excusés : Mmes et MM. PATTEIN (pouvoir à
M. GILLET), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), COATIVY.

Madame le Maire, explique que le Débat d'orientation budgétaire, prévu par le Code général des collectivités territoriales, a lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et fait l'objet d'une délibération. Il est l'occasion d'apprécier la situation financière de la collectivité, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant le plein exercice des compétences communales ainsi que la mise en œuvre du projet de territoire.

SOMMAIRE

PARTIE I – LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2019

A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. La situation économique internationale et nationale
2. La situation des finances publiques nationales
3. La situation des finances publiques locales

B/ LES CONTRAINTES ET INCERTITUDES PESANT SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

1. Le PLF 2019 et les perspectives pour la commune
2. Des marges de manœuvre resserrées

PARTIE II – LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

PARTIE III – PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS 2018

A/ UN PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DES FIDESIENS

B/ UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTARISTE

1. Les objectifs généraux de la stratégie financière
2. La maîtrise des dépenses courantes
3. La prospective financière

C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les recettes de fonctionnement
3. Les dépenses d'investissement

ANNEXE : Rapport sur la parité hommes-femmes

PARTIE I – LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2019

A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. La situation économique internationale et nationale : une reprise qui s'essouffle

La construction budgétaire de l'année 2019 s'ouvre dans un contexte macroéconomique particulier, dont les principales dynamiques influent dans une certaine mesure plusieurs postes de dépenses et de recettes du budget communal.

Ce **contexte macroéconomique** est marqué par des espérances déçues et de nouvelles incertitudes. Alors que la fin de l'année 2017 permettait d'envisager une croissance mondiale vigoureuse et un contexte économique plus favorable qu'au cours des années précédentes, force est de constater que la dynamique attendue s'est brisée. Les prévisions de croissance mondiale 2018 et 2019 ont été revues à la baisse (pour 2018 + 3,7 % contre + 3,9 %).

Ce ralentissement peut s'expliquer par les nombreux facteurs de risque qui pèsent sur l'économie mondiale et prennent de l'ampleur depuis plusieurs mois : guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, fragilité de la zone euro confrontée à des incertitudes internes préoccupantes (dette souveraine de l'Italie, difficultés à trouver un accord sur le "Brexit", etc.) et tensions internationales (rupture de l'accord sur le nucléaire iranien et réduction de la production de pétrole par exemple) qui pèsent sur la croissance globale.

Si cette "cassure" est observable au niveau mondial, elle l'est aussi en **France**, où le produit intérieur brut (PIB) est descendu d'un niveau de croissance de 2,3% en 2017 à moins de 1% au premier semestre 2018 (rythme annuel). Les ponctions de plus en plus marquées sur le pouvoir d'achat des ménages (hausse des prix du pétrole, relèvement des taxes sur le tabac, le carburant, hausse de la CSG, etc.) ont pesé sur la croissance au premier semestre. Bien que les perspectives soient meilleures pour le second semestre 2018, un ralentissement net de la croissance du PIB est constaté pour l'année 2018, qui est estimé à 1,6% en prévision, et autour de 1,5% en 2019.

L'inflation pourrait ralentir en 2019 (+1,4 % après +1,8 % en 2018), mais elle resterait plus élevée que celle observée en moyenne ces dernières années (+0,4% en moyenne entre 2013 et 2017) ; elle pèserait notamment sur les charges à caractère général, de même que la reprise de l'investissement observée ces deux dernières années.

A ces premiers éléments vient s'ajouter un phénomène de décorrélation de plus en plus marquée entre les économies dites "développées", notamment entre les États-Unis et la **zone euro** (dans la zone euro, les prévisions de croissance sont également à la baisse : + 2,2 % en 2017, + 2% en 2018 et + 1,8 % en 2019). Cette distinction peut s'expliquer en partie par les différences de politique monétaire appliquées par les deux banques centrales de ces économies, la Fed et la Banque Centrale Européenne (BCE). L'inflation peine à décoller en zone euro, alors que la Fed remonte ses taux directeurs depuis 2015, ce qui a pour effet d'augmenter le rendement des taux souverains américains (taux des bons du trésor et obligations d'État) sur les marchés. Les États-Unis bénéficient de ce rendement favorable, attirant plus facilement les investisseurs sur leur marché et bonifiant le dollar par rapport à l'euro.

La réponse européenne à cette situation connaît un certain retard et se traduit par la réduction, puis la fin des politiques d'augmentation du bilan de la Banque Centrale Européenne. Les récentes annonces de la BCE font ainsi état d'un ralentissement puis d'un arrêt à la fin de l'année 2018 du programme de rachat d'actifs (*quantitative easing*, ou QE) de la banque centrale. Ce programme entamé il y a plusieurs années en réponse à la crise des subprimes puis des dettes souveraines en zone euro a permis de maintenir un niveau de liquidités très élevé sur les marchés et provoqué, à la suite de nombreuses baisses des taux directeurs, la baisse ininterrompue des taux d'intérêts (notamment interbancaires) à laquelle nous assistons depuis 2011. Dans le même temps, le bilan de la banque centrale a très fortement augmenté, rendant nécessaire sa réduction progressive avec le retour de perspectives de croissance plus durables qu'au début de la décennie.

La BCE s'engage donc progressivement dans un plan de "normalisation" de son bilan, qui devrait se traduire, à terme, par la hausse des principaux taux directeurs (taux de dépôt et de refinancement notamment) et une réduction de bilan par des réinvestissements des tombées d'amortissement des réserves placées à la BCE. Avec la fin du programme de *quantitative easing*, la BCE a donc également annoncé la hausse de ses taux pour une période estimée à la fin de l'été 2019. La principale conséquence de ces décisions serait la remontée progressive des taux d'intérêt à compter de cette période. Cette remontée devrait toutefois être très progressive et les taux devraient rester à des niveaux très bas encore tout au long de l'année 2019.

La remontée des taux pourrait s'accompagner d'une normalisation des marchés actions, dont l'excès de liquidités sur les marchés a favorisé la valorisation à des niveaux très élevés. L'hypothèse d'une correction brutale des marchés actions et d'un retour de l'aversion au risque n'est pas à exclure et serait de nature à peser lourdement dans l'évolution de l'économie mondiale en 2019.

2. La situation des finances publiques nationales: une trajectoire de retour à l'équilibre des comptes à horizon 2022

Le déficit public est passé sous le seuil des 3 % atteignant 2,6 % du PIB en 2017 (3,4 % en 2016). Ce recul s'explique notamment par une croissance contenue des dépenses. Le déficit en points de PIB des administrations publiques locales et des organismes de sécurité sociale a diminué tandis que celui de l'État a été stabilisé.

Pour les années à venir, le Projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2018-2022 fixent les objectifs généraux pour les finances publiques. Ils visent un retour à l'équilibre des comptes publics à horizon 2022.

Le poids de la dette de l'État dans le PIB progresserait continûment de 2017 (78,5% du PIB) à 2022 (81,3% du PIB), quand celui des administrations publiques locales et de sécurité sociale serait quasiment réduit de moitié. En particulier, l'encours de dette de ces dernières est programmé en baisse de respectivement 30 % et 45 % sur la période. Dans le même temps, la dette de l'État augmenterait de près de 200 Mds €.

Pour 2019, le projet de loi de finances prend en compte les hypothèses suivantes, sous réserve de nouvelles annonces de fin d'année : la croissance resterait soutenue en 2018 et 2019, à hauteur de 1,7 %, le déficit public s'établirait à 1,9 % du PIB, hors mesures exceptionnelles, la progression de la dépense publique, en volume, serait limitée à 0,6 % en 2019, et les prélèvements obligatoires seraient en baisse : son taux serait de 44,2 % du PIB en 2019, contre 45 % en 2018.

3. La situation des finances publiques locales : des budgets toujours sous tension

Ce cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) comprend plusieurs mesures intéressantes de près les finances des administrations publiques locales (APUL) et les collectivités en particulier.

L'objectif fixé reste l'équilibre budgétaire en 2022, comptant sur un déficit prévisionnel des dépenses des administrations publiques centrales de 1,5%, alors que les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales généreraient un bénéfice respectif de 0,8 et 0,7%. L'atteinte de ces objectifs implique une très forte diminution des dépenses des collectivités (-13 Mds.€ sur la période), supérieure à l'enveloppe cumulée des baisses de dotations effectuées entre 2014 et 2017 (- 11,5 Mds.€).

En 2018, les dépenses des collectivités territoriales ont progressé à un rythme faible (+0,9%), comparable aux années précédentes. La faiblesse de cette progression s'explique par l'absence de réforme majeure sur la masse salariale au cours de l'année 2018, ce qui constitue une rupture avec les exercices précédents (pas de hausse du point d'indice, décalage de l'application de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), réinstauration du jour de carence, stabilité des taux de cotisation, suppression des contrats aidés).

Les recettes des collectivités ont progressé globalement de 1,3%, soit un rythme inférieur à 2017. Cette progression masque plusieurs mutations, notamment dans la typologie des ressources des collectivités, ainsi que d'importantes disparités entre les différentes strates territoriales.

Les dotations versées par l'État diminuent au profit de transferts de fiscalité indirecte bénéficiant exclusivement aux Régions. Les compensations de fiscalité servent de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des concours aux collectivités afin d'alimenter des enveloppes de péréquation dite "verticale". Cette dynamique n'est guère favorable aux communes.

→ Sainte-Foy-lès-Lyon n'étant bénéficiaire d'aucun dispositif de péréquation, ces tendances lourdes d'évolution des recettes des administrations publiques locales pèsent lourdement sur le dynamisme des recettes communales.

Le niveau d'investissement des collectivités s'inscrit en nette hausse (+7%) pour la deuxième année, une évolution qui peut s'expliquer par un redressement de l'épargne – et donc de la capacité à investir – liée à la fin de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) en 2018 et au cycle du mandat. Le niveau d'endettement des collectivités culminerait en 2018 à plus de 180 Mds. €, soit un peu plus de 9% du PIB estimé pour l'année.

B/ LES CONTRAINTES ET INCERTITUDES PESANT SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

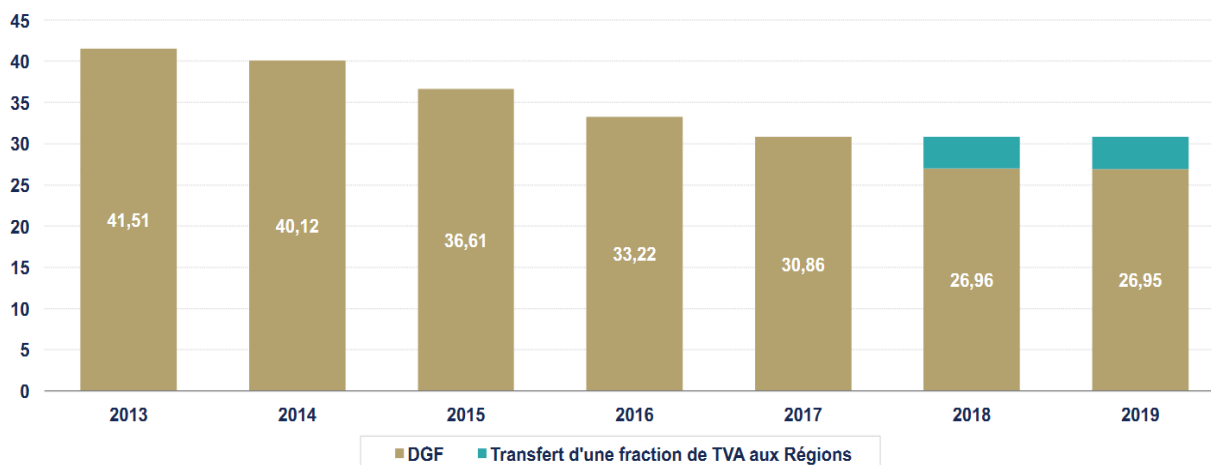
1. Le projet de loi de finances pour 2019 et perspectives pour la commune

Le projet de loi pour 2019 (PLF 2019) ne présente pas de réforme majeure impactant les finances communales. Les principales dispositions touchant les finances locales concernent la dotation d'intercommunalité. Cependant, plusieurs mesures prévues au PLF méritent une attention particulière dans le cadre de la construction du budget de 2019.

• 1.1. La dotation globale de fonctionnement

En premier lieu, le montant global de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable en valeur entre 2018 et 2019, à la faveur du transfert d'une fraction de TVA aux régions.

Evolution de la DGF (en Mds€)



Sources : LF 2013 à 2018 et PLF 2019

La fin du dispositif de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) se confirme donc en 2019.

Toutefois, si l'enveloppe globale des dotations de l'État aux collectivités reste stable, il convient de nuancer ce constat en ce qui concerne plus spécifiquement Sainte-Foy-lès-Lyon. En effet, plusieurs dispositifs de péréquation seront encore renforcés en 2019, notamment la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), abondées chacune de 90 M€. supplémentaires. Ces abondements sont financés par des ponctions effectuées dans l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités territoriales, dont le montant est figé depuis 2010. Toute augmentation d'une enveloppe au sein de cette enveloppe normée s'effectue donc au détriment d'une autre. Le calcul de la part forfaitaire de la DGF n'ayant pas varié entre la loi de finances pour 2018 et le PLF 2019, c'est par un mécanisme d'écrêtement de la DGF forfaitaire que les dispositifs de péréquation seront abondés, ainsi que par la minoration des enveloppes de compensations d'exonérations fiscales.

→ La commune devrait donc voir sa DGF diminuer encore en 2019, car elle n'est éligible à aucun dispositif de péréquation.

1.2. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC compte parmi les dispositifs péréquateurs les plus coûteux pour la commune. Le PLF 2019 prévoit un maintien de l'enveloppe nationale du FPIC pour une nouvelle année, maintenant les dispositions appliquées en 2018.

Si cette mesure a pu bénéficier à la commune en 2018 avec une contribution légèrement inférieure aux attentes, il convient de rappeler que la variation de la contribution fidésienne au FPIC dépend aussi des variations de l'ensemble intercommunal et des changements de périmètre effectués dans l'ensemble du pays.

→ Les simulations effectuées à ce stade de l'exercice font craindre une nouvelle augmentation du FPIC à la charge de la commune en 2019.

• 1.3. La réforme de la taxe d'habitation

L'année 2019 verra l'application de la deuxième phase de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les foyers fiscaux répondant aux critères de revenu déterminés par la réforme adoptée en 2017. A compter de 2019, l'État compensera donc 65% du produit fiscal dégrèvé. Les communes conservent leur pouvoir de taux et le bénéfice de l'augmentation physique et légale de leur base fiscale.

A périmètre fiscal constant (taux et abattements), la réforme sera donc neutre pour la commune en 2019. La progression des bases pourrait être plus importante qu'au cours des exercices précédents du fait de son indexation à l'inflation, appliquée depuis deux ans : le niveau d'inflation attendu se situerait entre 1,4 et 1,7%.

Les contraintes budgétaires imposées par les lois de finances successives demeurent, et se renforcent donc d'exercice en exercice.

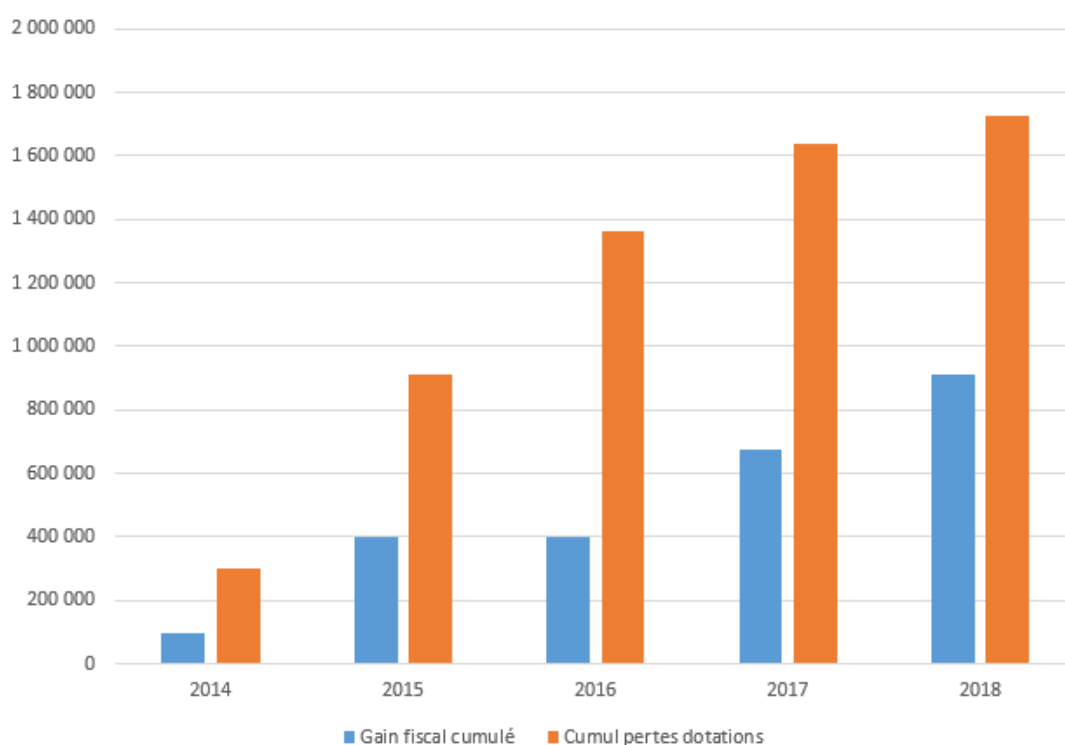
2. Des marges de manœuvres resserrées

Comme l'immense majorité des collectivités, la commune connaît depuis 2014 des contraintes budgétaires croissantes, liées aux très importantes baisses de dotations effectuées dans le cadre des lois de finances successives jusqu'en 2018.

Entre 2013 et 2018, la ville a perdu 1,725 M€. de recettes annuelles de dotations (DGF part forfaitaire, DSU et DNP). Les pertes de recettes cumulées sur cette période s'élèvent à 4,8 M€.

A cette première contrainte s'est ajoutée la montée en charge des dispositifs de péréquation abondés par un mécanisme d'écrêtement pénalisant les communes présentant un potentiel fiscal par habitant supérieur à la moyenne, ce qui est le cas à Sainte-Foy-lès-Lyon.

La progression "naturelle" des recettes fiscales directes, liée à la revalorisation des bases (physique et légale) n'a pas permis d'équilibrer la dynamique de baisse des recettes entraînée par l'application de la CRFP, comme le montre le graphique ci-dessous.



La dynamique de construction immobilière sur le territoire de la commune et la croissance démographique étant relativement faibles, la croissance des bases fiscales l'est également. Les recettes de gestion de la ville ont donc stagné, voire reculé sur certains exercices au cours des dernières années.

Durant cette même période, plusieurs réformes nationales ont engendré une progression contrainte des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel : plusieurs réformes catégorielles (B et C notamment), deux hausses successives du point d'indice, la revalorisation des taux de cotisations patronales, ont pesé sur l'évolution des dépenses de personnel, premier poste de dépense de la section de fonctionnement. Le FPIC a lui aussi très fortement progressé. Enfin, la montée en charge du prélèvement dit "SRU" et la carence de logements sociaux sur le territoire pénalise aussi la commune, dont le budget est amputé de plus 400 000 € en 2018.

L'étude rétrospective des finances communales permet de montrer que cette situation, liée à des causes exogènes comme des réformes nationales, entraîne une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes au cours des derniers exercices. La principale conséquence de cette situation est un effet dit "de ciseaux" réduisant l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement du budget.

Le plan d'économies mis en place par la ville entre 2014 et 2018 a permis de contenir les effets néfastes de ces évolutions, sans toutefois pouvoir systématiquement les contrer compte-tenu de l'ampleur des baisses de dotation.

PARTIE II. RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

Les marges de manœuvre de la Ville se sont réduites considérablement depuis 2012 en raison, d'une part, de la perte de ses dotations de péréquation et, d'autre part, de l'effet conjugué de la baisse nationale des concours financiers de l'État et des nouvelles dépenses obligatoires mises à sa charge.

- Les recettes de fonctionnement ont diminué tout au long de la période 2013-2016, retombant (hors produits exceptionnels) à un niveau inférieur à celui de 2012. La progression des produits communaux n'a pas permis de compenser la baisse des dotations, dont le montant total annuel a diminué de 1,7 M€, soit 8 % des recettes communales ou 50 % de la capacité d'autofinancement annuelle de la Ville.

<i>En K€</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	20 610	20 921	20 925	20 990	20 854	21 251	20 846
<i>ev° hors cessions et assimilés</i>	3,3%	1,5%	0,0%	-0,4%	0,0%	-0,8%	-1,9%
Contributions	12 323	12 647	13 072	13 170	13 470	13 468	13 746
<i>ev°</i>	3,2%	2,6%	3,4%	0,7%	2,3%	0,0%	2,1%
Fiscalité indirecte	2 130	2 061	1 850	1 948	1 997	2 393	2 417
<i>ev°</i>	9,7%	-3,2%	-10,3%	5,3%	2,5%	19,8%	1,0%
Dotations	4 671	4 610	4 511	4 012	3 494	2 969	2 766
<i>ev°</i>	1,1%	-1,3%	-2,1%	-11,1%	-12,9%	-15,0%	-6,8%
Autres recettes	1 485	1 602	1 492	1 861	1 893	2 421	1 917
<i>ev°</i>	2,2%	7,9%	-6,9%	24,7%	1,7%	27,9%	-20,8%

- Sur la période, l'évolution du FPIC et le relèvement du taux cible de logements sociaux ont entraîné à eux seuls une dépense annuelle nette supplémentaire de l'ordre de 650 K€. Les efforts de gestion sans précédent mis en œuvre dans le cadre du plan d'économies et d'optimisation des recettes ont permis de ralentir la croissance des dépenses de fonctionnement puis de les diminuer en 2016 sur tous les postes de charges. Le caractère structurel des mesures mises en place, déclinées sur l'ensemble des politiques publiques et services municipaux, a vocation à ralentir durablement la croissance des dépenses de gestion de la commune.

<i>En K€</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	16 818	17 434	17 590	18 438	18 917	18 637	18 941
ev°	3,3%	3,7%	0,9%	4,8%	2,6%	-1,5%	1,6%
Charges de personnel	8 567	8 802	8 784	9 268	9 556	9 550	9 564
ev°	2,7%	2,7%	-0,2%	5,5%	3,1%	-0,1%	0,1%
Charges à caractère général	3 376	3 645	3 576	3 589	3 651	3 479	3 730
ev°	5,6%	8,0%	-1,9%	0,4%	1,7%	-4,7%	7,2%
Autres charges de gestion courante	2 850	2 940	2 962	3 061	3 141	3 106	2 935
ev°	9,5%	3,1%	0,8%	3,3%	2,6%	-1,1%	-5,5%
Intérêts de la dette	45	39	92	156	181	162	152
ev°	-10,8%	-12,5%	134,0%	70,2%	15,9%	-10,4%	-6,2%
Autres dépenses	1 980	2 008	2 176	2 364	2 388	2 340	2 560
ev°	-5,6%	1,4%	8,4%	8,6%	1,0%	-2,0%	9,4%

Sur la période, les recettes de fonctionnement, atones, ont progressé trois fois moins vite que les dépenses. Cette évolution a entraîné une forte baisse de l'épargne brute, et donc de la capacité d'investissement de la Ville. Cette dernière se redresse néanmoins en 2016, à la faveur des efforts de gestion réalisés.

En matière d'investissement, après la construction du Méridien et de la piscine municipale, financée notamment par le recours à un emprunt de 5,75 M€, les dépenses d'équipement courantes ont été adaptées aux besoins du territoire et à la nouvelle capacité d'investissement de la Ville. Dans le même temps, la capacité d'endettement et le fonds de roulement ont été préservés, en vue de la réalisation des projets d'équipement lourds à intervenir sur le mandat.

PARTIE III. PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS 2019

A/ UN PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DES FIDESIENS

Les objectifs de politique publique fixés pour le mandat trouveront à nouveau leur traduction budgétaire en 2019. Ils s'inscrivent dans le cadre des grands axes de développement suivants et dans la continuité des actions engagées depuis 2014 :

* Développer la proximité avec les Fidésiens et répondre aux besoins des habitants

La mise à disposition d'équipements performants et de services de proximité a nécessité un important programme de réhabilitation, d'entretien et modernisation des bâtiments publics. Outre les réalisations déjà achevées en 2018 (espace de recueillement du cimetière, réhabilitation des crèches de Cuzieu, réseaux et sanitaires de l'école du centre, courts de tennis municipaux, Résidence pour personnes âgées *Le Clos Beausoleil...*), se poursuivent en 2019 la mise en accessibilité de la MJC, les opérations des groupes scolaires La Plaine et Chatelain mais aussi celle de l'Hôtel de Ville. Le projet « la mairie de demain » a permis d'ores et déjà le développement des rendez-vous en ligne, la mise à disposition de services numériques, la centralisation de l'accueil, la création d'un guichet unique pour les familles, la réorganisation des services pour une prise en charge plus globale et concertée des besoins.

La richesse de la vie collective, les nouveaux besoins des habitants et la dynamisation du tissu associatif et humain imposent pour la municipalité une étape nouvelle d'investissement :

Le lancement d'une opération concernant la construction de courts de tennis couverts permettra de renforcer le rayonnement du club de tennis qui fait partie des plus importants clubs du Rhône. Il aura aussi pour but de développer l'école de tennis, ce qui est en adéquation avec les priorités de la Ville en matière éducative et de jeunesse. L'année 2019 verra la transformation du terrain d'honneur du plan du Loup pour un équipement multi-sports en pelouse synthétique et un éclairage adapté. Ce nouvel équipement permettra de renforcer et développer les nouvelles pratiques sportives. L'étude qui va être lancée pour le gymnase Barlet aura pour ambition de faire un équipement handisport, là encore en cohérence avec l'ambition de rayonnement de la ville autour des valeurs humaines et sportives, comme le montre également l'essor du Raid sportif.

Enfin, la richesse de la vie collective et la réponse aux besoins des habitants reposent également sur le travail et le dynamisme des associations du territoire. La Ville poursuivra en 2019 son engagement en faveur du tissu associatif par la voie du maintien de l'enveloppe globale des subventions et de la mise à disposition gratuite des locaux communaux. Les ateliers de la vie associative, créés en 2018, pour répondre aux problématiques quotidiennes des associations seront reconduits en 2019.

* Protéger les Fidésiens et préserver leur tranquillité par la mise en place d'un plan de sécurité

La ville de Sainte Foy-lès-Lyon bénéficie du taux de délinquance le plus bas du Rhône. La Municipalité souhaite que cette donnée favorable soit maintenue et renforcée afin de garantir aux habitants de la ville cet art de vivre fidésien qui repose sur un cadre de vie agréable, une vie sportive et culturelle intense mais aussi sur une ville calme et tranquille.

Un diagnostic de sécurité sera présenté en janvier 2019. Il dressera le bilan des dispositifs mis en place par la Ville depuis deux ans : système de vidéoprotection, mesures de sécurité au quotidien par une présence plus forte de la police municipale dans les quartiers, armement des policiers municipaux, modernisation des outils de travail, actions de prévention.

D'ores et déjà, compte tenu des évolutions nationales en matière d'augmentation des cambriolages, de risques sécuritaires divers et de la demande de la population, la Municipalité souhaite mettre en place un plan sécurité avec : le renforcement de la vidéoprotection (180 000 €) qui s'avère un outil utile à la dissuasion et indispensable au travail de la police, le développement de la fibre optique pour la centralisation des images, l'amélioration de l'équipement de la police (10 000 €), l'extension des horaires de la police municipale jusqu'à 20 H avec des patrouilles ponctuelles jusqu'à 22H30, une action spécifique de prévention des cambriolages.

* Améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants grâce à une ville durable et innovante

L'ambition de la municipalité est de continuer à améliorer la qualité de vie des Fidésiens et à mettre en valeur l'environnement naturel de la Ville, lequel constitue une richesse rare aux portes de la Métropole. Préserver, investir, innover seront les axes de l'année 2019.

Le budget prendra en compte le besoin de préserver avec les mesures de protection des espaces naturels sensibles dans le cadre des actions du projet Nature, le lancement d'une expertise judiciaire concernant les Balmes avant la poursuite des travaux de sécurisation de celle des Santons et les études relatives à celle de Taffignon, la sécurisation et la requalification paysagère des berges de l'Yzeron, la mise en valeur des parcs, jardins et entrées de Ville.

L'année 2019 verra également la mise en œuvre d'investissements et de projets structurants, avec la sécurisation et l'enfouissement des réseaux dans le quartier de la Plaine, les travaux majeurs de requalification du quartier de Beaunant, une concertation participative sur le quartier la Plaine Chantegrillet concernant l'avenir du tènement qui sera cédé par la Ville, la poursuite des aménagements pour l'apaisement des déplacements sur le territoire, en privilégiant les zones de rencontre, l'entretien et la création de voies cyclables à double sens.

L'amélioration du cadre de vie passe par une ville durable et innovante, c'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé la mise en place d'une signalétique piétonne et le subventionnement de vélos électriques, le renfort de son parc de véhicules électriques, la poursuite de la modernisation de l'éclairage public avec une étude diagnostique et prospective.

* Maintenir un fort niveau de service en direction de l'enfance et de la vie scolaire

La municipalité fait le choix de maintenir son niveau d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire, lequel va très largement au-delà des obligations légales en la matière.

S'agissant de l'investissement, elle poursuit son plan d'équipement numérique des écoles, en déployant notamment de nouveaux tableaux numériques interactifs. Au titre de la rénovation et de l'évolution des infrastructures scolaires, le chantier du regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet et la poursuite de divers travaux comme la reprise de cours d'écoles ou l'achèvement programme général de sécurisation des établissements. De nombreux aménagements complémentaires dans les structures petite enfance permettront encore d'améliorer le niveau déjà élevé de service.

* Développer le commerce et l'économie locale, soutenir l'emploi

La municipalité a fait du soutien à l'économie locale et à l'emploi un axe fort du mandat. Elle contribue à la mise en réseau des entreprises, des commerçants fidésiens et des associations, apportant son soutien aux initiatives locales. Créé sous l'impulsion de la Ville, le Réseau des Entreprises Fidésiennes est aujourd'hui devenu un acteur incontournable de la dynamique économique de la commune.

En lien avec le développeur économique de la Métropole, la Ville anime également une bourse aux locaux afin d'attirer des porteurs de projets et de nouvelles entreprises sur le territoire. Un travail de proximité est mené avec la CCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les associations et les commerçants.

Pour 2019, le budget sera en augmentation pour soutenir ces actions.

* Accroître le rayonnement culturel de la commune

L'objectif demeure de rendre la culture accessible à tous, de favoriser rencontres et échanges culturels sur la commune, et d'associer les acteurs du territoire, associatifs et scolaires notamment, afin de créer de nouvelles synergies.

La Ville lancera en 2019 la 5^e édition de sa saison culturelle, laquelle rencontre toujours un large public et dont le rayonnement au sein de la Métropole monte en puissance. Cette ambition culturelle s'appuie sur les équipements tels que l'espace Jean Salles, et l'Ellipse. La Municipalité a choisi de doter en 2019 cette salle de gradins adaptés à son usage.

La dynamique culturelle s'appuie également sur le cinéma Mourguet, la MJC et les associations culturelles qui bénéficient de ces équipements et dont les subventions sont maintenues.

La Bibliothèque municipale, dans le cadre de la politique d'ouverture culturelle souhaite poursuivre son objectif d'accueil de tous les publics et de faire de l'établissement un lieu de rencontres et de séjour, de participations et d'échanges, porteur d'événements et d'animations thématiques. Ainsi un travail avec la DRAC a été entrepris pour que les travaux nécessaires d'accessibilité et de chauffage ventilation s'intègrent dans une vision plus globale du bâtiment correspondant à un projet culturel et à un projet de service.

Le Conservatoire de Musique et de Danse continue à œuvrer au quotidien pour rayonner auprès de l'ensemble des Fidésiens, en développant ses actions pédagogiques « hors les murs », auprès des personnes âgées, de la petite enfance et des écoles. La diffusion passe également par les événements portés par l'établissement et ouverts à tous les publics, notamment « Balades en ballade », les nocturnes organisées au Conservatoire ou encore les concerts donnés à l'Ellipse ou à l'espace culturel.

Enfin, la Ville organisera une nouvelle édition de son festival BD, dont l'ambition est de croiser les approches artistiques, avec une forte participation du public.

* Faire de la préservation du patrimoine un outil de rayonnement et de développement

Deux éléments majeurs du patrimoine fidésien font l'objet de travaux de réhabilitation, l'église du Centre et le pont siphon de Beaunant. Ces deux édifices nécessitent une restauration dans le but de leur conservation. Pour ces deux opérations, la ville a sollicité la Fondation du Patrimoine et mis en place une démarche de participation privée afin d'alléger le coût porté par la ville mais aussi de promouvoir, à travers les campagnes de souscription, le patrimoine fidésien.

Le monument du centre historique de Sainte-Foy qu'est l'église fera l'objet en 2019 de la première tranche de travaux qui concerne les façades et la mise en accessibilité de l'édifice. La seconde tranche prévisionnelle de restauration intérieure ne concernera pas ce mandat.

Le monument emblématique de la Mission Bern qu'est l'Aqueduc du Gier fera l'objet d'une autorisation de programme votée au conseil municipal de février 2019. La première phase de restauration, financée à hauteur de 80 % par le loto du patrimoine et par la DRAC s'achèvera en 2019. L'étude pour une deuxième phase sera lancée en 2019. La Ville se mobilise déjà auprès de partenaires institutionnels pour obtenir le soutien nécessaire aux travaux d'ampleur qui seront à engager dans les années à venir. Ces travaux de sauvegarde s'accompagnent d'une politique de rayonnement et de mise en valeur de ce patrimoine, conformément au dossier qui a été présenté à la Mission Bern. Un partenariat est en cours avec le musée LUGDUNUM et la Métropole, qui ont été séduits par le projet ambitieux de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

B/ UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTARISTE

1. Les objectifs généraux de la stratégie financière

A la faveur d'une politique budgétaire responsable et adaptée, la Ville a su répondre à la dégradation brutale et sans précédent de ses ressources. A ce jour, elle a su respecter la trajectoire de redressement des comptes qu'elle s'était fixée, sans augmentation de la pression fiscale. Cet objectif reste un véritable défi pour la commune, qui entend plus que jamais poursuivre les efforts entrepris, sans remettre en cause la qualité du service public local.

1.1 Stabiliser l'épargne brute sans recourir au levier fiscal

L'épargne brute constitue l'excédent des recettes annuelles de fonctionnement sur les dépenses annuelles de même nature. Elle contribue au remboursement du capital de la dette et au financement des dépenses d'équipement. Ainsi, elle détermine tant la capacité d'investissement de la commune que sa capacité à faire face à l'évolution des charges courantes.

L'inertie des dépenses de fonctionnement et l'impact parfois différé des mesures d'optimisation ne permettent pas d'absorber immédiatement l'ampleur du choc budgétaire. La trajectoire de redressement s'inscrit donc dans la durée.

Malgré la hausse des dépenses obligatoires subies par la Ville (contribution au logement social et au FPIC, etc.) l'objectif pour l'année 2019 est une consolidation du taux d'épargne brute. De nouvelles mesures d'économies permettront de redresser à nouveau l'autofinancement.

Ainsi, pour 2019, la Ville reste en situation de maintenir le taux des impôts locaux, lesquels seront reconduits à l'identique.

1.2 Un effort d'investissement adapté aux besoins du territoire et conforme aux engagements municipaux

La Ville maintient son calendrier et ses objectifs d'investissement pour le mandat. En 2019, outre les travaux d'entretien courant du patrimoine bâti et non bâti, ceux-ci porteront sur la réalisation des projets structurants (GS La Plaine, Tennis couverts, terrain synthétique), la protection des personnes et des biens (vidéoprotection, église, aqueduc, balnes, participation aux aménagements urbains ou d'eaux pluviales,....), ainsi que la modernisation des équipements de proximité (écoles, Ellipse, Bibliothèque....).

1.3 Maîtriser le niveau d'endettement

En dépit des emprunts mobilisés sous le précédent mandat pour contribuer au financement des grandes infrastructures construites sur la période 2012-2014, l'encours de dette, en l'absence de nouvel emprunt souscrit depuis, reste très maîtrisé. Au 31/12/17, celui-ci ressortait à 237 € par habitant, ce qui est une amélioration par rapport à l'année précédente (250 €) et ce qui est bien meilleur par rapport aux communes de même strate (autour de 1060 €). Par ailleurs, à cette date, le ratio de désendettement de la Ville s'élevait à moins de 2 ans, contre plus de 6 ans au niveau national et sur les villes de même strate.

L'encours de dette au 12/12/18 est structuré comme suit :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	1 795 258 €	36,38 %	4,68 %
Variable	539 736 €	10,94 %	1,43 %
Livret A	2 600 000 €	52,68 %	1,75 %
Ensemble des risques	4 934 995 €	100,00 %	2,78 %

La diversification de l'encours de dette permet à la Ville de se prémunir contre les risques de taux :

- le taux fixe (prêt Caisse d'épargne) est sécurisant et offre de la visibilité. Néanmoins, en cas de baisse des taux, la collectivité perd une opportunité et supporte un coût plus élevé que celui du marché.
- le taux variable (prêt Banque postale, indice EURIBOR) permet de profiter de la performance actuelle des indices court terme. Néanmoins, ces derniers sont par nature volatiles et ont vocation, à moyen terme, à augmenter (à noter que la Ville garde la possibilité, moyennant le paiement d'une prime, de basculer en taux fixe ou de plafonner le taux variable).
- le taux variable « administré » ou « encadré » (prêt CDC) constitue un compromis entre le taux variable classique et le taux fixe. Le taux du Livret A se situe actuellement à niveau historiquement bas. Le taux évolue principalement en fonction de l'inflation. Ainsi, les risques de hausse, au-delà d'un certain niveau, sont très limités. A titre indicatif, le taux moyen du livret A sur ces 30 dernières années ressort à 2,75 %.

Cette dynamisation de l'encours a permis d'optimiser les frais financiers en ramenant le taux moyen de la dette de 4,6 % en 2013 à 2,78 % actuellement.

Comme l'indique le tableau suivant, la collectivité ne dispose d'aucun emprunt toxique dans son encours, ses contrats étant classés A1 et B1 par la Charte Gisseler.

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 600 000 €	52,68 %
CAISSE D'EPARGNE	1 795 258 €	36,38 %
BANQUE POSTALE	539 736 €	10,94 %
Ensemble des prêteurs	4 934 995 €	100,00 %

Le tableau ci-après présente le profil d'extinction de l'encours de dette actuel sur les prochains exercices.

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours moyen	5 037 420,13 €	4 772 247,45 €	4 507 300,52 €	4 236 730,49 €	3 961 210,23 €
Capital payé sur la période	314 139,95 €	262 829,23 €	267 761,61 €	272 902,09 €	278 260,05 €
Intérêts payés sur la période	142 495,44 €	132 855,28 €	125 977,84 €	122 129,99 €	117 704,54 €
Taux moyen sur la période	2,74 %	2,74 %	2,75 %	2,87 %	2,95 %

La collectivité dispose des marges de manœuvre suffisantes pour envisager la mobilisation de nouveaux emprunts, tout en contenant son niveau d'endettement à un niveau inférieur aux moyennes nationales.

1.4 Maîtriser l'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel représentent un peu moins de 50 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, leur évolution fait l'objet d'une attention toute particulière.

Sous l'impulsion d'un nouvel organigramme des services depuis le 1^{er} janvier 2018, la municipalité a pour objectif de limiter l'évolution de la masse salariale à + 1,2 %/an maximum sur la période 2018-2020. Ce cap est respecté avec une augmentation de 0,6 % sur la période 2016-2018.

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, sont présentées ci-après des éléments d'informations générales relatifs à la structure des effectifs, aux rémunérations et au temps de travail.

1.4.1 La structure des effectifs

Au vu des contraintes financières qui s'imposent à la collectivité, un dialogue a été engagé tant avec les représentants du personnel qu'avec les responsables de service, afin de moderniser et de faire évoluer l'organisation du travail et les modes de production du service public. A cet égard, les agents absents ne sont plus systématiquement remplacés et chaque départ (retraite/mobilité) donne lieu à réflexion. Les postes ne sont pas automatiquement pourvus à profils et temps de travail identiques d'une part, certains peuvent être supprimés d'autre part.

La collectivité agit en concertation avec le personnel, qui doit pouvoir continuer à évoluer et valoriser ses compétences. Dans cet objectif, il n'est pas prévu de restreindre la politique des avancements de grade en 2019, ni celle des promotions.

* Structure globale des effectifs

Il est rappelé que la structure des effectifs distingue les effectifs permanents et les effectifs non permanents qui comptent notamment le personnel qui intervient sur les temps péri-scolaires pour un faible nombre d'heures.

Par ailleurs, 5 postes en équivalent temps plein seront supprimés en 2019 dans les filières technique, administrative et animation.

La situation des effectifs se présente comme suit :

	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	212	212
Agents non titulaires permanents	34	31
Agents non permanents	47	36
Effectif total tous statuts confondus	293	279

Suite à la suppression des TAP, les horaires de travail des ATSEM ont pu être modifiés pour intégrer à leur temps de travail, le temps d'étude et limiter la masse de vacataires sur le péri-scolaire.

* Structure détaillée, par filières et sexes, des emplois permanents (prévisionnel 2019)

Filières professionnelles	Fonctionnaires		Contractuels permanents		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Administrative	7	45	1	4	57
Technique	39	49	1	6	95
Animation	0	1	0	1	2
Culturelle	8	27	3	3	41
Médico-sociale et sociale	0	20	0	6	26
Sportive	6	3	3	3	15
Police Municipale	5	2	0	0	7
Total	65	147	8	23	243

Les filières administrative et technique représentent 152 des 243 agents permanents, soit 62,50 % des effectifs.

Les fonctionnaires représentent 88 % des effectifs permanents de la commune.

* Structure détaillée, par statuts et sexes, des emplois contractuels non permanents (prévisionnel 2019)

	Hommes	Femmes	Total
Collaborateurs de cabinet	1	1	2
Apprenti	2	0	2
Contractuels occasionnels / saisonniers (dont animateurs périscolaires)	8	28	36

1.4.2 Structure des rémunérations

Comptes budgétaires	Compte administratif 2017
64111 – Personnel titulaire – rémunération principale	4 402 948,25 €
64112 – Personnel titulaire – NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	129 124,00 €
64118 – Personnel titulaire – autres indemnités (régime indemnitaire)	764 210,86 €
64131 – Personnel non titulaire – rémunérations	66 581,63 €

1.4.3 Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail hebdomadaire des agents de la Ville est de 37H30, hors agents des écoles et éducateurs sportifs. Il est également précisé que les enseignants du Conservatoire de Musique et de danse ont un statut similaire à ceux de l'Éducation Nationale.

Pour un temps de travail de 37h30 hebdomadaires, les agents bénéficient de 30 jours de congés annuels, 1 jour du Maire, 9 jours de réduction du temps de travail et, le cas échéant, 2 jours de fractionnement. Pour mémoire, lors de la mise en place des 35H00 en 2002 et après négociations avec les partenaires sociaux, les agents de la Ville avaient souhaité conserver 30 jours de congés annuels et 2 jours du Maire, depuis réduits à 1 jour pour prendre en compte la journée de solidarité.

Avec les travaux de l'Hôtel de Ville, la mise en place d'une nouvelle pointeuse s'impose sur les services de l'Hôtel de Ville où elle s'impose du fait des horaires variables.

L'enveloppe des heures complémentaires et supplémentaires s'est élevée en 2017 à 4 457 heures toutes filières confondues dont 350 heures liées à l'organisation des élections (4 445 heures en 2016). La prévision pour 2018 est de 4 157 heures.

2. Le plan d'économies et d'optimisation des recettes

Initiée en 2014 puis formalisée en 2015, la mise en œuvre du plan d'économies et d'optimisation des recettes a permis de dégager des marges de manœuvre structurelles évaluées entre 800 000 € et 1 000 000 €. Elle permet, sans recourir à la hausse des impôts locaux, de contenir la dégradation des soldes de gestion de la collectivité et de redresser l'épargne brute, malgré cinq années consécutives de baisse des financements de l'État.

Ce dispositif a été mis en place de façon concertée avec l'ensemble des services à l'issue d'une phase de diagnostic partagé. Au-delà de son objectif de maîtrise des dépenses courantes, il vise à actionner tous les leviers de performance et de modernisation de l'action municipale. À travers les dialogues de gestion et l'évaluation des politiques publiques, il fait appel à la créativité et aux propositions de tous les acteurs municipaux, en décloisonnant les activités et en renouvelant les méthodes de travail, dans un souci d'économie des moyens et d'amélioration de l'efficacité du service public.

Certaines mesures ponctuelles sont d'application immédiate, d'autres nécessitent un temps de mise en place plus important et produiront leurs effets à moyen ou long terme. La Ville poursuit ces efforts avec détermination, afin de préserver les capacités budgétaires de la collectivité et tenir la feuille de route qu'elle s'est fixée.

3. La prospective financière

3.1 Des recettes de fonctionnement toujours sous contrainte

- Après un recul de ses financements de 11,5 Mds € sur 2014-2017, qui s'est traduit par une baisse de 1 M€ de la DGF annuelle de la Ville, l'État s'est engagé à ne pas poursuivre la réduction de ses dotations jusqu'à 2022. Il s'agit de la fin du dispositif de contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Néanmoins, comme l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités territoriales est figé, l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) se fait au détriment des collectivités, comme Sainte Foy-lès-Lyon, qui ne sont pas éligibles à ces dispositifs.

La collectivité, au titre de sa contribution à l'effort de péréquation en direction des collectivités les plus défavorisées, pourrait continuer de voir ses dotations diminuer de l'ordre de 140 000 € cette année.

- Les contributions directes (14 M€ attendus en 2018) représentent 68 % des recettes de fonctionnement du budget. La Ville n'a pas relevé le taux des impôts locaux depuis 1997 et a porté l'ensemble des abattements pour charges de familles applicables en matière de taxe d'habitation à leur maximum légal. La reprise de l'inflation, qui conditionne le taux annuel et légal de revalorisation forfaitaire des bases, permet d'envisager une hausse spontanée du produit fiscal de l'ordre de 1,8 % à 2,0 %, sous réserve que l'État maintienne le principe d'une compensation complète des effets de la réforme de la taxe d'habitation.

- Les droits de mutations (1,25 M€ attendus en 2018), sous l'effet d'un marché immobilier porteur, restent bien orientés. La prudence reste néanmoins de mise s'agissant d'un produit très volatile, susceptible de varier de +/- 20 % en l'espace d'une année. Les autres impôts et taxes conserveraient un dynamisme modéré sous l'effet de l'évolution réglementaire des tarifs de la taxe sur l'électricité et de la taxe sur la publicité extérieure.

3.2 Les dépenses de fonctionnement : sobriété et efficacité

- De nombreux postes de dépenses progressent mécaniquement, à l'instar de la masse salariale, des fluides ou des contrats de prestations de services.
- Dans ce contexte, la démarche de performance engagée avec l'ensemble des services municipaux porte sur tous les postes de charges du budget :

* Les achats et charges externes

Après avoir été stabilisées, ces dépenses ont diminué fortement en 2016 sous l'effet des mesures de gestion. En 2017 et 2018, elles ont augmenté notamment en raison de différentes dépenses conjoncturelles liées au chantier de l'Hôtel de Ville (modulaires, déménagement) mais aussi à des travaux en régie (réhabilitation des crèches de Cuzieu) dans l'objectif d'amélioration continu du service public et des conditions d'accueil des enfants. De plus, malgré une action forte et multiple concernant les économies d'énergie, le renchérissement des combustibles efface l'effet des diminutions de consommation. La Ville resserre son objectif de gestion en retenant pour la période 2019-2020 une légère baisse des charges à caractère général. D'une manière générale, la réalisation de cet objectif s'appuie sur les éléments suivants :

- maîtrise des dépenses d'énergie
- globalisation des achats et optimisation des contrats de prestations de service
- adaptation des moyens au plus près des besoins
- évolution des modalités d'action des services et redéfinition des priorités

* Les dépenses de personnel

La mobilisation autour des objectifs municipaux et l'ambition du projet d'administration ont permis de limiter la croissance des dépenses de personnel à + 0,5 % sur la période 2015-2018. Le respect de la trajectoire d'évolution de la masse salariale initialement fixée conforte les objectifs de gestion en la matière qui restent fixés à + 1,2 % par an maximum. La réalisation de cet objectif repose notamment sur les éléments suivants :

- non renouvellement systématique des départs en retraite
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour redéployer les moyens sur les actions prioritaires
- formation et mobilité du personnel pour valoriser les compétences
- transversalité, réorganisation des services et mutualisations
- gestion renforcée de l'absentéisme
- externalisation de certaines missions

* La vie associative

La Ville contribue pleinement au dynamisme associatif, apportant son soutien à plus d'une centaine d'associations qui œuvrent pour les Fidésiens. Elles sont des acteurs indispensables du territoire et constituent le socle de l'engagement citoyen. Par leur action, elles renforcent et prolongent les missions du service public. Dans un contexte financier contraint, la municipalité maintient le principe de la mise à disposition gratuite de ses locaux. Elle renouvelle ainsi son engagement à leurs côtés, promouvant le maintien d'un cadre partenarial souple et dynamique, permettant d'adapter les moyens à l'évolution des besoins associatifs et à tenir compte des priorités communales. Les efforts de gestion à réaliser pour assurer la pérennité de ce soutien sont partagés et pris en compte pour adapter le niveau des subventions au plus juste des besoins, selon la nature des projets à déployer.

* Le CCAS

S'agissant du CCAS, lequel porte une large part de la politique communale relative à l'action sociale, à la petite enfance et aux personnes âgées, la démarche de performance engagée dans les mêmes termes et conditions que celle menée par les services municipaux a permis de maintenir les équilibres budgétaires et de retrouver des marges de manœuvre. Ainsi, la subvention annuelle de la Ville, ramenée de 1 300 000 € à 1 250 000 € en 2016, restera au même niveau en 2019.

* La stratégie patrimoniale

La Ville dispose d'un patrimoine bâti et non bâti important, dont elle assure la gestion active en vue d'en optimiser et d'en rationaliser l'usage, et de s'adapter à l'évolution des besoins du territoire.

Outre le projet de cession immobilière actuellement en cours (ancien Ciné Mourguet), et la préparation de la cession du bâtiment de l'école Chantegrillet avec une concertation organisée au premier semestre 2019, la Ville lance une étude programme afin d'identifier les besoins à venir.

Dans un contexte financier très contraint, la Ville respecte la trajectoire financière qu'elle s'est fixée et a su stabiliser ses soldes de gestion sans recourir au levier fiscal. Elle s'efforce de trouver des marges de manœuvre afin de toujours améliorer la qualité du service, investir pour répondre aux besoins de la population et préparer l'avenir.

3.3 Un programme d'équipement à la hauteur des enjeux de territoire

En dépit du recul de l'autofinancement, la Ville est en capacité de maintenir ses objectifs en conjuguant l'entretien, la modernisation et la sécurisation des infrastructures existantes avec la réalisation des grandes opérations du mandat.

À fin 2018, la programmation prévisionnelle des principales opérations d'investissement peut être présentée comme suit :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018 (prev)	2019	2020	2021	2021
Restructuration-accessibilité Hôtel de Ville	0,0	0,0	0,0	0,7	1,2	0,3	-	-	-
Restructuration GS La Plaine	-	0,0	0,0	0,3	1,7	1,7	0,3	-	-
Réhabilitation de l'Eglise	-	-	-	0,0	0,6	1,3	0,4	-	-
Réhabilitation RPA	-	-	-	-	-	0,5	-	-	-
Aqueduc	-	-	-	-	0,2	0,4	0,2	0,5	0,5
Stade du Plan du Loup : terrain d'honneur	-	-	-	-	-	0,9	-	-	-
Tennis	-	-	-	0,2	0,2	0,1	0,5	-	-
Vidéoprotection	-	-	0,1	-	-	0,2	0,1	0,1	-

Ce programme d'équipement, sur la période 2018-2020, sera financé par :

- l'épargne brute,
- les ressources propres d'investissement, dont les subventions d'équipement,
- un éventuel emprunt,
- le produit des cessions patrimoniales
- pour l'opération spécifique de regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet, un prêt-relais d'un montant de l'ordre de 3 M€, dans l'attente de la cession du bâtiment de l'école Chantegrillet

La Ville continue en outre de se mobiliser pour rechercher des financements complémentaires auprès de ses partenaires : CAF, Métropole, Région, mécènes... Une souscription populaire, qui pourra être complétée par un soutien financier de la Fondation du patrimoine, a par ailleurs été engagée pour le financement de la 1^{re} tranche des travaux de rénovation de l'église du Centre.

S'agissant de l'endettement, la Ville dispose des marges de manœuvre nécessaires pour contracter de nouveaux emprunts :

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours moyen	5 037 420,13 €	4 772 247,45 €	4 507 300,52 €	4 236 730,49 €	3 961 210,23 €
Capital payé sur la période	314 139,95 €	262 829,23 €	267 761,61 €	272 902,09 €	278 260,05 €
Intérêts payés sur la période	142 495,44 €	132 855,28 €	125 977,84 €	122 129,99 €	117 704,54 €
Taux moyen sur la période	2,74 %	2,74 %	2,75 %	2,87 %	2,95 %

C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

Conformément aux orientations développées précédemment, le budget primitif sera construit autour des déterminants suivants :

- Une diminution des crédits de dépenses de fonctionnement
- Une hausse du taux d'épargne brute
- Une programmation des investissements conformes aux engagements municipaux
- Le maintien des taux d'imposition

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011			
Charges à caractère général	3,981	3,838	
<i>évolution N/N-1</i>			-3,6%
Chapitre 012			
Charges de personnel	9,604	9,633	
<i>évolution N/N-1</i>			0,3%
Chapitre 014			
Atténuation de produits	2,662	2,711	
<i>évolution N/N-1</i>			1,8%
Chapitre 022			
Dépenses imprévues	0,076	0,075	
<i>évolution N/N-1</i>			-1,3%
Chapitre 65			
Autres charges de gestion courante	3,100	3,024	
<i>évolution N/N-1</i>			1,4%
Chapitre 66			
Charges financières	0,168	0,152	
<i>évolution N/N-1</i>			-9,5%
Chapitre 67			
Charges exceptionnelles	0,112	0,050	
<i>évolution N/N-1</i>			-55,4%
Total dépenses de fonctionnement	19,613	19,483	
<i>évolution N/N-1</i>			-0,7%

2. Les recettes de fonctionnement

<i>En M€</i>	BP2018	BP2019 projet	Evol BP/BP
Chapitre 013 Atténuation de charges	0,130	0,060	
<i>évolution N/N-1</i>			-54,0%
Chapitre 70 Produit des services et du domaine	1,588	1,554	
<i>évolution N/N-1</i>			-2,1%
Chapitre 73 Impôts et taxes	16,099	16,442	
<i>évolution N/N-1</i>			2,1%
Chapitre 74 Dotations et participations	2,455	2,390	
<i>évolution N/N-1</i>			-5,2%
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	0,041	0,040	
<i>évolution N/N-1</i>			-2,4%
Chapitre 76 et 77 Produits financiers et exceptionnels	0,098	0,001	
<i>évolution N/N-1</i>			-99,0%
Total recettes de fonctionnement	20,413	20,487	
<i>évolution N/N-1</i>			0,4%

3. Les dépenses d'investissement

Le budget primitif 2019 intégrera les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets d'infrastructure du mandat, tels que décrits précédemment.

D/ LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT SAINTE BARBE »

Le lotissement d'activités Sainte-Barbe est un lotissement à vocation économique, les aménagements effectués par la commune contribuant à la réalisation d'immeubles d'activités tertiaires et artisanales. À ce titre et en vertu de l'article 257-7 du Code Général des Impôts, toutes les opérations réalisées et concourant à la production de ces immeubles sont soumises de plein droit à la TVA. La ville est considérée, pour cette activité, comme un redevable habituel de la TVA.

Suite à la vente du dernier lot disponible en début d'année 2018, les opérations financières relatives à l'aménagement et à la cession des terrains du lotissement d'activités Sainte-Barbe sont achevées.

En application de la délibération budgétaire modificative n°2 de mai 2018, l'excédent de clôture du budget annexe, d'un montant de 768 802,24 €, a été reversé au budget principal de la Ville.

Il a donc été décidé de la clôture du budget annexe « lotissement d'activités Sainte-Barbe » avec date d'effet au 31 décembre 2018.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à se prononcer sur ces orientations.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ces orientations.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : - rapport égalité hommes/femmes
- présentation 2019

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

ANNEXE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE HOMMES/FEMMES

Les effectifs prévisionnels pour l'année 2019 sont de 243 agents permanents dont 31 contractuels.

Les femmes représentent 69 % des effectifs permanents dont 24,25 % travaillent à temps partiel ou temps non complet, contre 4,1 % pour les hommes.

Au niveau national 61 % des effectifs de fonctionnaires territoriaux sont des femmes.

Titulaires et non titulaires permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
Filière administrative	49	8	57	86%	14%
Filière technique	55	40	95	58%	42%
Filière animation	1	1	2	50%	50%
Filière culturelle	30	11	41	73%	27%
Filière sociale	26	0	26	100%	0%
Filière médico-sociale	0	0	0		
Filière médico-technique	0	0	0		
Filière sportive	6	9	15	40%	60%
Filière police municipale	2	5	7	29%	71%
Filière incendie secours	0	0	0		
TOTAL	169	74	243	70%	30%

Répartition par filière des agents titulaires

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
filière administrative	45	7	52	87 %	13 %
filière technique	49	39	88	56 %	44 %
filière animation	1	0	1	100 %	0 %
filière culturelle	27	8	35	77 %	23 %
filière sociale	20	0	20	100 %	0 %
filière médico-sociale	0	0	0		
filière médico-technique	0	0	0		
filière sportive	3	6	9	33 %	67 %
filière police municipale	2	5	7	29 %	71 %
filière incendie secours	0	0	0		
TOTAL	147	65	212	69 %	31 %

Répartition par filière des agents contractuels permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
filière administrative	4	1	5	80 %	20 %
filière technique	6	1	7	86 %	14 %
filière animation	1	0	1		
filière culturelle	3	3	6	50 %	50 %
filière sociale	6	0	6	100 %	0 %
filière médico-sociale	0	0	0		
filière médico-technique	0	0	0		
filière sportive	3	3	6	50 %	50 %
filière police municipale	0	0	0		
filière incendie secours	0	0	0		
TOTAL	23	8	31	74 %	26 %

La filière technique intègre les postes d'agents d'entretien des groupes scolaires et des salles municipales, occupés par des femmes exclusivement. En revanche, les femmes ne sont quasiment pas représentées sur les métiers techniques du bâtiment et espaces verts exceptés sur 2 postes : un de peintre et un aux espaces verts.

La filière médico-sociale, qui comporte les ATSEM, reste exclusivement féminine.

La répartition par catégorie hiérarchique :

	Femmes	Hommes	TOTAL	% f	% h
cat A	8	10	18	44 %	56 %
cat B	34	23	57	60 %	40 %
cat C	128	40	168	76 %	24 %
Total	170	73	243	70 %	30 %

Les agents de catégorie A représentent 7,50 % des effectifs de la collectivité, ceux de la catégorie B 23,50 %. et ceux de la catégorie C 69 % .

Au niveau national les agents de catégorie A représentent 10 % des effectifs ,14 % en catégorie B et 76 % en catégorie C.

La pyramide des âges :

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	64	38%	28	37%
40 à 50 ans	54	32%	19	25%
30 à 39 ans	32	19%	19	25%
- 30 ans	18	11%	9	12%
Total	168	100%	75	100%

38 % des femmes et 37 % des hommes ont plus de 50 ans.

La moyenne d'âge est de 46,5 ans .

Répartitions hommes / femmes pour le déroulement de carrières

La carrière des agents publics relève de 3 dispositifs :

- L'avancement d'échelon qui est de droit lorsque l'agent atteint la durée réglementaire entre 2 échelons.
- L'avancement de grade qui n'est pas automatique et renvoie, selon les grades, à des conditions de profil de poste, d'organisation et de manière de servir.
- La promotion interne qui permet de changer de catégories ou de cadres d'emplois.

Sur l'année 2019, il est prévu de traiter :

- 71 avancements d'échelon dont 54 femmes et 17 hommes.
- 8 avancements de grade non encore affectés. (en 2018 : 8 avancements de grade ont été prononcés dont 6 femmes et 2 hommes)
- pas de promotion interne budgétée en 2019. Aucune promotion en 2019 , même si deux dossiers, ceux de deux femmes, ont été présentés en Commission Administrative Paritaire du Cdg69.

A propos des rémunérations :

Les rémunérations varient selon le grade détenu et sont identiques, à temps de travail et fonctions équivalentes, entre les hommes et les femmes.